

M 13408

18 MARS 2011

63102066



TRIBUNAL DE COMMERCE

DE

MEAUX

* * *

Département de Seine et Marne

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX,
Département de Seine et Marne.

Nous, Jean-Louis NART, Président du Tribunal
de Commerce de MEAUX, en notre cabinet sis au 56,
rue Aristide Briand de ladite ville.

Avons rendu le QUATORZE MARS DEUX MIL
ONZE, l'ordonnance sur requête dont la teneur suit :

REQUETE

**A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de MEAUX
aux fins de nomination d'un Commissaire
aux avantages particuliers (article L. 225-147 du Code de Commerce)**

L'an deux mil onze et le 2 mars

Monsieur le Président,

Maître Nada SBAÏ, Avocat au Barreau de PARIS, exerçant au sein de l'association d'Avocats HPML sise à PARIS (75017) – 9, Rue Anatole de la Forge,

agissant en qualité d'Avocat au nom et pour le compte de la société VULCAIN FINANCE, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège est à VAIRES SUR MARNE (77360) – 21, rue Jehan de Brie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MEAUX sous le numéro provisoire 2011 B 00408,

a l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

Le dirigeant et l'associé unique de la société VULCAIN FINANCE étudient à l'heure actuelle un projet d'institution au sein de cette société (post augmentation du capital introduisant de nouveaux associés) de deux catégories d'actions à droits de vote et droits financiers différenciés tels que précisé ci-après.

Les principales caractéristiques de la société concernée et de l'opération envisagée sont les suivantes :

I- SOCIETE CONCERNEE PAR L'OPERATION - DONNEES CHIFFREES

INFORMATIONS	SOCIETE CONCERNEE: VULCAIN FINANCE
Forme - Capital - Siège social - RCS	Société par actions simplifiée au capital de 100 € sise à VAIRES SUR MARNE (77360) - 21, rue Jehan de Brie, immatriculée au RCS de Meaux sous le n° provisoire 2011 B 00408
Activité	Gestion de participations - Prestation de services au profit de sociétés de son groupe.
Chiffre d'affaires (dernier exercice clos)	NEANT
Actif net	100 €
Total du bilan	100 €
Nombre de salariés	0
Nom et adresse des Commissaires aux comptes Titulaires(s) et suppléant(s)	NEANT
Nom et adresse des Commissaires aux comptes en position d'incompatibilité	NEANT
Type d'opération envisagée	Institution de deux catégories d'actions à droits de vote et droits financiers différenciés
Date de l'Assemblée Générale projetée	30 avril 2011

II. OPÉRATION PROJETÉE

La société VULCAIN FINANCE a vocation à devenir la société holding d'un groupe spécialisé dans le secteur de la sécurité (ie : produits et services de protection incendie sur le marché français) à travers des acquisitions successives de sociétés spécialisées dans ledit secteur.

Au cours des négociations liées à la mise en place de ce projet, les intervenants sont convenus de mettre en place (post opérations d'augmentation du capital introduisant de nouveaux associés) un mécanisme instituant une différenciation en termes de droits de vote et de droits financiers entre les futurs associés financiers et managers.

A ce titre, sous réserve de l'appréciation du Commissaire aux avantages particuliers, les futurs associés de VULCAIN FINANCE envisagent de répartir les actions composant le capital social de la société (post opérations d'augmentation) en deux catégories d'actions, savoir :

- la catégorie « O », comportant des actions ordinaires avec droit de vote simple et sans dividende prioritaire (qui seront détenues pour partie par les futurs associés managers et pour partie par les futurs associés investisseurs financiers) ;
- la catégorie « P », comportant des actions privilégiées savoir un droit à dividende statutaire et prioritaire annuel, mais privées de droit de vote au cours des cinq premières années suivant l'émission (qui seront détenues par les futurs associés investisseurs financiers).

La stipulation d'avantages particuliers attribués à titre personnel à certains associés requière, par application des dispositions de l'article L. 225-147 du Code de Commerce, l'intervention d'un ou plusieurs Commissaire(s) aux avantages particuliers.

*
* *

Nous avons l'honneur de vous demander, en conséquence, de bien vouloir désigner un ou plusieurs Commissaire(s) aux avantages particuliers, ayant pour mission d'apprécier la consistance et les incidences éventuelles sur la situation des associés des avantages particuliers dont la stipulation est envisagée.

A ce titre nous nous permettons, Monsieur le Président, de vous suggérer la désignation en qualité de Commissaire aux avantages particuliers de :

Monsieur Jacques ZAKS
Commissaire aux Comptes inscrit
3, rue Scheffer
75016 PARIS

En effet, Monsieur Jacques ZAKS, dispose de l'expérience et de la disponibilité nécessaires pour effectuer une telle mission dans les délais impartis : il nous est apparu judicieux de vous suggérer sa désignation.

Nous vous précisons que, conformément à l'article L. 228-15 du Code de commerce, Monsieur Jacques ZAKS n'a pas réalisé depuis cinq années et ne réalise pas à ce jour de mission au sein de la société VULCAIN FINANCE.

Nous vous précisons que Monsieur Jacques ZAKS n'est soumis à aucune des incompatibilités légales de nature à faire obstacle à sa désignation.

*
* *

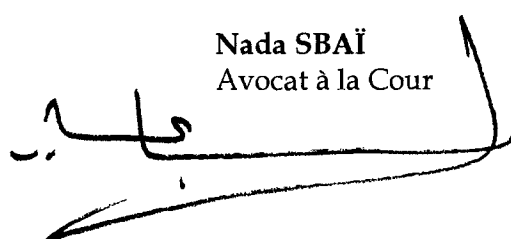
Le rapport du ou des Commissaires aux avantages particuliers sera, conformément à l'article R 225-136 al.4 du code de commerce, tenu à la disposition des associés de la société VULCAIN FINANCE au siège social au moins 8 jours avant la date de la décision de l'associé unique de la société VULCAIN FINANCE appelée à se prononcer sur l'opération.

Les parties concernées par cette opération souhaiteraient qu'elle soit réalisée au plus tard le 30 avril 2010.

En conséquence, nous avons l'honneur de solliciter de votre part toute la diligence nécessaire afin que ladite désignation soit faite dans vos meilleurs délais.

Veuillez, Monsieur le Président, recevoir l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Nada SBAÏ
Avocat à la Cour



TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX**ORDONNANCE**

n° 310092 / 6448

Nous, Jean-Louis NART, Président du Tribunal de Commerce de MEAUX,

Vu la requête présentée par :

la société VULCAIN FINANCE, SAS au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 21, rue Jehan de Brie 77360 VAIRES SUR MARNE, immatriculée au RCS de MEAUX sous le numéro 530 738 848,

Vu les articles L. 225-8, L. 225-147, L. 228-11 et L. 228-15 de la Loi du 24 juillet 1966 du Nouveau Code de Commerce,

Vu les articles R.225-7 & R.225-136 du décret du 23 mars 1967,

Vu les motifs y exposés,

Nommons :

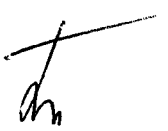
Monsieur Jacques ZAKS
3, rue Scheffer
75016 PARIS

en qualité de Commissaire aux avantages particuliers avec pour mission :

* d'apprécier la consistance et les incidences éventuelles sur la situation des associés des avantages particuliers dont la stipulation est envisagée,

* d'établir un rapport, contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur, qui sera mis à la disposition des actionnaires et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de MEAUX dans le délai fixé par le décret du 23 mars 1967.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.



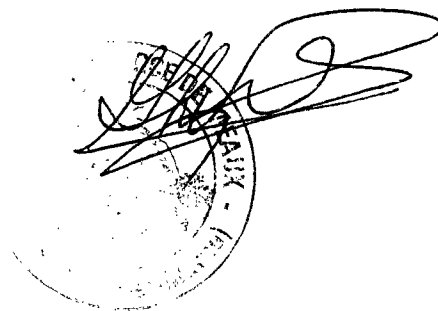
Disons que le commissaire désigné recherchera le montant de ses honoraires auprès des requérantes et qu'en cas de désaccord, ledit montant sera fixé par ordonnance du juge compétent sur requête motivée de la partie la plus diligente.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fixons les frais de greffe à la somme de 38,36 euros TTC à la charge de la requérante.

Fait à MEAUX, le 14 mars 2011

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Tribunal de Meaux" and "14 mars 2011".

Pour expédition certifiée
conforme délivrée

A handwritten signature in black ink is written over the text "Le Greffier," which is printed in a bold, sans-serif font.